

Programme de travail commun des partenaires sociaux européens
2009 – 2010
Étude conjointe sur la restructuration au sein de l'Union
européenne

DOSSIER NATIONAL BELGE
BRUXELLES, LE 14 OCTOBRE 2009

« Le rôle des partenaires sociaux
belges dans la restructuration »

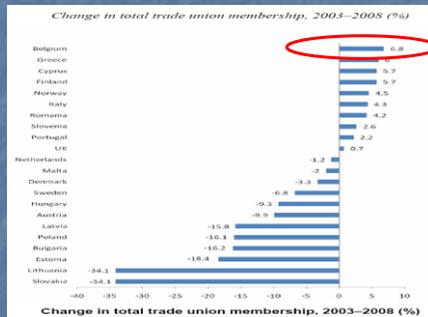
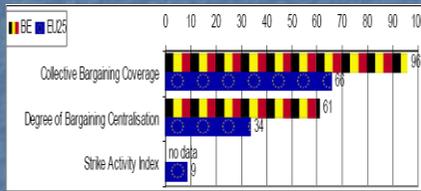
Belgique : « le rôle des partenaires sociaux belges dans la
restructuration »

Rappel... Objectif de la présentation et de la
discussion :

- Les faits sont-ils exacts ?
- L'accent est-il mis sur les bonnes choses ?
- Les bonnes questions sont-elles posées ?
- Quelles indications et idées pouvez-vous ajouter ?

Les partenaires sociaux belges

- Comparativement, forte hausse du nombre de syndiqués (2003-2008) associée à une couverture importante des négociations (chiffres EIRO)



Les partenaires sociaux belges

- Comparativement, forte hausse du nombre de syndiqués (2003-2008) associée à une couverture importante des négociations (chiffres EIRO)
- Forte densité de l'organisation des employeurs (environ 72 %)
- Structures matures pour les négociations collectives et le dialogue social institutionnalisé bipartite et tripartite
- Structures bien développées pour la représentation des employés (comités d'entreprise de *ondernemingsraden/conseil d'entreprise*) et les droits des employés (information et consultation – voir loi Renault) au niveau de l'entreprise (depuis 2007, extension aux PME d'au moins 20 salariés).

« Le rôle des partenaires sociaux belges dans la restructuration »

Questions clés

- Un système de dialogue social institutionnalisé relativement fort (institutions et conventions collectives aux niveaux national et sectoriel) peut-il soutenir des organisations et des employés en abordant les changements quantitatifs et qualitatifs en matière d'emploi concernant la restructuration ?
- Les partenaires sociaux en Belgique ont-ils promu des mesures innovantes pour anticiper et accompagner le changement et encouragé les transitions en matière d'emploi ? Y a-t-il des différences entre secteurs et entre entreprises ?
- Dans quelle mesure la crise actuelle a-t-elle un impact sur les négociations collectives et le système de dialogue social en Belgique ?

Les partenaires sociaux belges

- Les pouvoirs et le fonctionnement des comités d'entreprise sont définis par la loi
- La loi sur les comités d'entreprise est appliquée par le biais de contrôles réguliers effectués par l'inspection du travail
- Un auditeur externe peut assister les comités d'entreprise
- Transposition de la directive 2002/14/CE dans la loi belge

Le premier plan de relance de l'économie belge

Loi de 1996 sur la compétitivité et « suivi »

- ▶ La sauvegarde de la compétitivité en Belgique : loi de 1996 sur la négociation sectorielle sur les augmentations de salaires avec marge fixée par le cycle des négociations interprofessionnelles
- ▶ Accord interprofessionnel 2007-2008 (« pour une économie et un emploi innovants ») → équilibre entre :
 - Croissance des coûts salariaux ;
 - Pouvoir d'achat des salariés ;

Le second plan de relance de l'économie belge Plan de relance « Bis », avril 2009

Trois grandes mesures face à la crise :

- ▶ Réduction temporaire des heures de travail ;
- ▶ Passage volontaire et temporaire du temps plein au temps partiel ;
- ▶ Suspension du contrat de travail (totalement ou partiellement)

Les partenaires sociaux et le contenu des conventions collectives

- Salaire et temps de travail
- Emploi et formation professionnelle
- Formation pour le vieillissement actif
- Taux de contribution et de participation financières au programme de formation

Implication des partenaires sociaux

- Congé formation rémunéré ;
- Fonds sectoriels communs pour formation professionnelle ;
- Cellules emploi et reclassement.

Dans quelle mesure la crise actuelle a-t-elle un impact sur les négociations collectives et le système de dialogue social en Belgique ?

- Augmenter ou réduire la possibilité de parvenir à un consensus entre les partenaires sociaux (?)
 - niveau interprofessionnel ;
- Augmenter ou réduire la possibilité d'intervention de l'État (?)
 - mesures draconiennes prises par l'État